

## Centre expert en... psychiatrie ?

21-03-2007

### Les experts

Coïncidence ? Le jour même où paraît l'article du Quotidien du médecin (lire ci-dessous) sur les centres experts (on y apprend que "la recherche en neurosciences a le vent en poupe") , nous en recevons une illustration clinique frappante que nous publions ci-dessus sous le titre Gêne éthique.

-----

### LE RÉSEAU SANTÉ MENTALE

Une occasion formidable pour la psychiatrie française

Le ministre délégué à la Recherche, François Goulard, a rencontré les équipes du Réseau thématique de recherche et de soins (Rtrs) consacré à la santé mentale, à l'hôpital Albert-Chenevier de Créteil (94). Ce réseau, qui a le statut de fondation de coopération scientifique et dont l'acronyme est Fonda-mentale, rassemble équipes de soins et chercheurs. Il est constitué de centres experts pour trois pathologies : les troubles bipolaires, la schizophrénie et l'autisme de haut niveau, le syndrome d'Asperger. Explications avec la coordinatrice du réseau, le Pr Marion Leboyer.

LE QUOTIDIEN &ndash; Quel est l'objectif du réseau Fonda-mentale (une « belle trouvaille », selon le ministre) et qui en sont les participants ?

Pr MARION LEBOYER &ndash; Il a pour objectif de rassembler des chercheurs et des équipes de soins pour améliorer la prise en charge des maladies mentales, combler le retard de leur diagnostic et développer la recherche psychiatrique française. Parmi les équipes de recherche, on compte des méthodologistes, des biostatisticiens, des spécialistes de suivi de cohortes, d'imagerie cérébrale, de génétique, de pharmacologie, d'électrophysiologie, de cognition... Les cliniciens psychiatres qui y participent sont, quant à eux, les spécialistes des pathologies autour desquelles vont se développer les centres experts : les troubles bipolaires, la schizophrénie et le syndrome d'Asperger.

Le réseau préexistait-il avant d'être sélectionné comme Réseau thématique de recherche et de soins (Rtrs) ?

C'était une des conditions de l'appel d'offres lancé par le ministère de la Recherche : il fallait que les projets soient construits sur des réseaux préexistants qui aient déjà démontré leur efficacité et leur production scientifique. Il fallait également montrer que, à la faveur de la mise en place de la fondation, le projet avait la capacité de s'étendre et de s'ouvrir. Le socle de Fonda-mentale repose sur deux principaux réseaux de l'Inserm que je coordonne : le réseau national de psychiatrie génétique et le réseau de pharmacogénétique des psychotropes.

Fonda-mentale s'appuie également sur l'expérience que nous avons accumulée, depuis un certain temps, avec la création des consultations spécialisées pour les enfants autistes, mais aussi avec le suivi de cohortes sur les troubles bipolaires et sur la schizophrénie. Toutes les équipes qui participent au réseau ont déjà l'habitude de travailler ensemble. Nous devons d'ailleurs indiquer, à la fin du projet, l'indice de collaboration en termes de publications communes, ce qui est une très bonne façon de démontrer qu'il ne s'agissait pas d'une construction inventée pour le plaisir de répondre à l'appel d'offres, mais qu'il y avait vraiment des collaborations entre équipes. Avec la création du réseau, nous allons pouvoir offrir aux patients, de manière plus structurée, des évaluations systématiques.

### NOUS AVONS SURTOUT BESOIN DE %OYENS HUMAINS

Qu'est-ce que vous apporte concrètement la création du réseau ?

Premièrement, une visibilité que nous n'avions pas. Le grand public, comme la plupart de nos collègues médecins, ne savent pas que la recherche en psychiatrie française existe aujourd'hui. Bien que l'on publie dans les plus grands journaux de la discipline, nous n'avons que très peu la parole. Deuxièmement, le réseau est une marque de reconnaissance par rapport au travail qui a été effectué et cela va nous permettre de mieux nous structurer. Troisièmement, il permet de combler le retard de la psychiatrie française qui reste, à cause du manque de visibilité, encore très pauvre.

Le retard est-il une spécificité nationale ou touche-t-il d'autres pays européens ?

Le retard est purement français. En Italie ou en Espagne, notamment, la recherche en psychiatrie se développe très vite et des centres experts sur les troubles bipolaires ont déjà été mis en place, par exemple. En France, personne ne s'attendait à ce que nous déposions un projet. Ce qui montre d'ailleurs que les évaluations de cet appel d'offres,

effectuées par des experts internationaux, ont été faites de manière objective et neutre. En ce sens, la nouvelle loi de programmation pour la recherche est vraiment un pas en avant, qui offre à des disciplines oubliées la possibilité d'émerger. Pour nous, c'est une occasion absolument formidable, non seulement de structurer notre travail mais également d'obtenir des moyens par l'intermédiaire du statut de fondation qui va, je l'espère, attirer des capitaux privés et publics. Sans moyens, on ne pourra rien faire : les services sont exsangues et les cliniciens doivent faire de la recherche en plus d'un travail absolument énorme. Nous avons surtout besoin de moyens humains.

Pouvez-vous expliquer ce qu'est exactement un centre expert ?

C'est un lieu où va se faire le lien entre la recherche et le soin et où les patients pourront être adressés. Parallèlement, et en complément à l'organisation par secteur de la psychiatrie française, les centres experts qui seront mis en place sur les troubles bipolaires, le syndrome d'Asperger et la schizophrénie seront des structures multidisciplinaires et spécifiques à l'évaluation diagnostique. Les patients, adressés par leur généraliste, par leur psychiatre, par le centre de ressources, par l'école ou n'importe qui d'autre, pourront rencontrer, à un endroit donné, un ensemble de spécialistes d'une de ces trois maladies. L'évaluation sera psychiatrique, mais aussi somatique, cognitive et neuropsychologique, pour qu'on puisse éventuellement proposer des stratégies de médiation cognitive. Car, très souvent, ces patients ont plusieurs pathologies associées. Notre objectif est également d'effectuer une évaluation de leurs difficultés sociales et professionnelles pour les aider à se réinsérer. En complément de ces missions sanitaires et sociales, nous voulons également mettre en place des essais cliniques, des recherches sur les mécanismes étiologiques sous-tendant ces pathologies et des études de nouvelles stratégies thérapeutiques. Ces recherches seront proposées aux patients évalués dans les centres experts.

L'information auprès des généralistes est donc très importante&hellip;

Totalement ! C'est la même chose que dans le cancer : plus le bilan diagnostique est effectué tôt, mieux on soigne. Et on sait que le diagnostic vient très tardivement dans les pathologies psychiatriques. En moyenne, il faut dix ans entre un premier épisode dépressif ou maniaque et un diagnostic de trouble bipolaire. Le délai est le même pour la schizophrénie et, concernant le syndrome d'Asperger, plus de la moitié des patients ne sont jamais diagnostiqués. Par ailleurs, si les moyens ne font pas défaut, nous envisageons à terme de créer d'autres centres experts sur l'hyperactivité, les troubles obsessionnels compulsifs, etc.

> PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE HASENDAHL

Le réseau Fonda-mentale implique l'Inserm, l'AP-HP, le CEA, l'université Paris-Descartes, Paris-VI, V, XII, le conseil général du Val-de-Marne, la Fondation pour la recherche sur le cerveau et la fondation Falret.

La neuroscience a le vent en poupe

Créés par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, neuf Réseaux thématiques de recherche et de soins (Rtrs) ont été sélectionnés à l'issue de l'appel à propositions lancé par le ministère délégué à la Recherche (« le Quotidien » du 20 février). Le réseau Santé mentale, baptisé « Fonda-mentale », propose un ambitieux projet fédérant des équipes de recherche et des équipes cliniques de grande notoriété. A l'occasion de sa visite à Créteil, le ministre François Goulard a annoncé un renforcement du dispositif de recherche dans le domaine des neurosciences, sur la base de propositions remises en décembre dernier par le Pr Jacques Glowinski.

Premier point, sept neuropôles constituant, à l'instar des cancéropôles, un maillage du territoire, seront mis en place cette année. Une coordination à l'échelle nationale de l'action des neuropôles sera organisée sous la forme d'un institut virtuel, « Coordination nationale des neuropôles », dont le comité de pilotage associera notamment les coordonnateurs des sept neuropôles, ainsi que les représentants des organismes et établissements de recherche concernés. Autre mesure, l'appel à projets en neurosciences, neurologie et psychiatrie, auquel l'Agence nationale de la recherche consacre plus de 20 millions d'euros par an depuis 2005, sera renforcé par deux nouveaux appels d'offres complémentaires, l'un destiné à promouvoir «les aspects transversaux et interdisciplinaires des études relatives aux processus de vieillissement chez l'homme (AAP Longévité et vieillissement)», l'autre permettant de financer des projets d'infrastructures de recherche pour faciliter la structuration des plates-formes technologiques, notamment au sein des neuropôles (AAP Plates-formes du vivant). Le ministère entend, par ailleurs, soutenir les grands projets technologiques de recherche partenariale, telle la plate-forme nationale Neurospin du CEA, mais également les pôles d'excellence de visibilité mondiale : d'une part, le réseau thématique de recherche avancée (Rtra) Ecole des neurosciences de Paris - Ile-de-France, labellisé en septembre dernier, et trois Rtrs, Handicap neurologique à Lyon, Santé mentale à Créteil et Handicap sensoriel à Paris. Au total, fait savoir le ministère, ce sont environ 200 millions d'euros supplémentaires qui auront été mobilisés par l'Etat en 2006-2007 pour la recherche en neurosciences.

Le Quotidien du Médecin du : 20/03/2007